



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

égalité professionnelle

Question écrite n° 120312

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur les termes de la loi du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et la remercie de bien vouloir lui faire connaître quelles sont les actions d'information et de sensibilisation qui sont envisagées en complément à destination des organisations professionnelles et syndicales patronales, contribuant ainsi à rendre effective la parité salariale dans les meilleures conditions et les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120312

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2552